

Vivre ensemble à Montambert!

Journal d'information de la commune – N°28 – Janvier 2021



Édito

Fraternité... Il est des marqueurs du temps dont les chiffres écrits d'une encre indélébile s'infiltrent, s'inscrivent et s'incrémentent dans les pages quadrillées et jaunies des cahiers de notre mémoire. Il suffit de les évoquer, pour qu'instantanément ressurgissent en nous les noms, les événements, les personnages ou les images que les livres d'histoire ou les récits de nos aïeux nous ont enseignés. Voici quelques dates clés de notre histoire, qui, sans remonter jusqu'au Moyen-Âge ou à l'Antiquité réveilleront en vous des souvenirs d'écoliers attentifs et avides de connaissance, que vous étiez, que vous êtes ou que vous serez (1492-1515-1789-1804-1815-1830-1848-1870-1876 -1905-1914-1918-1929-1939-1940-1945-1958-1968-1969-1981.....2000). Les plus anciens de notre village nous citerons aussi 1956 et son hiver inégalé en février. 1962 annonçant la fin d'un conflit qui n'avait jamais dévoilé son nom. 2001 et les attentats du 11 septembre, jour sombre où un invisible ennemi terrorisait notre monde. 2002 et le passage à l'euro. 2003, l'année de la grande canicule, annonciatrice de bien d'autres dans le genre. 2017 a vu dans notre pays l'élection du plus jeune président de la république française et 2020 organisait les élections municipales dans une France où, comportement inédit, beaucoup de maires renonçaient à leur fonction.

Malgré la décision de cinq conseillers de ne pas renouveler leurs candidatures, la mandature sortante et notre village ont su conserver et reconstituer les ressources d'un nouveau conseil municipal dynamique, volontaire et engagé pour les six années à venir, tout en respectant la décision de ceux qui partaient et en saluant et honorant dans sa fonction leur 1^{er} adjoint Jean Simon BLANDIN, qui a œuvré activement 43 années au service de la commune en léguant avec beaucoup d'émotion son écharpe tricolore.

Mais 2020 sera également l'une de ces dates qui s'inscrira dans les livres d'histoire. Elle rejoindra le chapelet des dates sus-citées et y occupera une place prépondérante par son funeste contenu. Ce sera sans la joie habituelle, dans le brouillard de l'incertitude, nous laissant encore longtemps les contraintes qu'elle aura générées que le 1^{er} janvier elle céda son nom à une autre année. comment les historiens la qualifieront-ils alors? 2020 : La grande pandémie? Le monde en danger? Un invisible ennemi?...

Dans le souvenir que chacun gardera de cette année, il y aura des questions, des anecdotes, des incompréhensions, mais aussi bien des souffrances passées, présentes ou à venir et des larmes qui à elles seules justifieront une

radicale remise en question de nos modes de pensée, de gouvernance et d'existence.

La Covid, tel est le nom associé à cette année si atypique. Dans ce nom particulier et en dehors de ses effets, j'y vois le symbole de la vie que nous menons. Ne suffit-il pas d'inverser les syllabes de ce nom et d'y ajouter une lettre pour comprendre ce qu'est cette vie: « Vi- d - co... ». Cet effroyable, minuscule et invisible ennemi, venu d'un pays du soleil levant, qui tente de propulser l'humanité à son couchant, est capable de terrasser et de confiner en rade de Toulon, le 12 avril, l'un des plus grands navires de guerre de la planète, neutralisant en un instant les 1700 soldats à son bord. Il divise les plus grands spécialistes et scientifiques sur sa lutte et son approche, regardant les autorités et partis se déchirer, plutôt que de s'unir. Il est à se demander si ce virus n'est pas venu nous installer devant le miroir de nos faiblesses et de notre vulnérabilité en nous demandant d'arrêter cette « Vie de c... ». Cette vie qui, avec un regard toujours plus sombre, nous fait considérer l'autre comme une menace. Cette vie qui nous fait croire que nous sommes supérieurs, qui nous rend aveugle et possesseur de ce que nous n'avons pas. Cette vie qui nous a

conduit à amputer les premiers mots de cette si belle devise choisie en 1848: Liberté, Égalité, Fraternité. À regarder nos comportements et les mœurs de notre société: la liberté s'amoindrit. Trop de liberté tue la liberté et l'égalité n'est vraie et ne s'installe que lors de notre jugement dernier. Il reste alors ce dernier mot: Fraternité. Synonyme de solidarité, notion que magistralement cette Covid nous impose et nous ouvre les yeux sur le partage, sur la richesse humaine de l'autre. Tout près de nous et jusqu'ici sans le voir, il y a la fumée bleue qui s'échappe de la cheminée d'une maison voisine dans laquelle un simple sourire ne demande qu'à s'exprimer. Lorsque la porte s'ouvre, l'odeur d'un chaleureux café nous invite en distillant un doux parfum d'amitié. N'y a-t-il pas dans la Covid, un ultimatum? L'exigence de retrouver la vraie Vie, pour que de nouveau réapparaissent la Liberté et l'Égalité, que notre devise puisse perdurer sur les façades de nos édifices publics en retrouvant tous ses éclats, ce vivre encore, ce vivre mieux, ce vivre ensemble et ces valeurs collectives si belles et si chères. »

Que le meilleur vous accompagne en 2021. Bonne année et bonne santé à toutes et à tous.

Jean-Jacques PERROT



Le nouveau Conseil Municipal est ainsi constitué: Marie-Christine ROY, Maire; Sébastien MATHÉ, 1^{er} Adjoint; Dominique JEANNOT, 2^{ème} Adjoint; Antonio BARTOLO, Anne-Lise BONNARD, Isabelle CHALUMOT, Michel DE BEAUMESNIL, Sylvie DIOT, Cédric MARTIN, Didier RATAJCZACK, Bruno REVENIAUD, conseillers municipaux.

2020 année électorale

À la suite des élections municipales du 15 mars 2020, un nouveau Conseil Municipal a été élu. Nous remercions les habitants de Montambert pour leur vote et nous nous engageons à œuvrer ensemble pour la commune.

Il est tout de même à noter, que ce nouveau Conseil Muni-

cipal n'a été mis en place que le 26 mai 2020, en raison de la crise sanitaire. Nous remercions donc les anciens membres du Conseil Municipal d'avoir prolongé leur mandat électoral.

Dès son installation, les nouveaux élus ont décidé dans l'urgence de soutenir

l'Auberge des Étangs, en raison de sa fermeture pendant le confinement, en procédant à l'annulation de 3 loyers (avril, mai, juin).

Cette mesure a été d'ailleurs à nouveau votée en décembre, en annulant les loyers de novembre et décembre.

En bref!

Bienvenue aux nouveaux arrivants!

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Montambertois :

Monsieur DARGENT qui a quitté la région parisienne pour le calme et la tranquillité de notre commune. Il a acheté la maison de Madame Blanchard au numéro 2 du chemin des Avernées.

Madame et Monsieur PILAUD, résidents secondaires depuis quelques années à « l'épinglier » 3, route de la Cressonne, qui ont, en cette année 2020, décidé de franchir le pas. Ils ont vendu leur entreprise dans l'Isère et ont choisi de s'installer de façon permanente à Montambert qu'ils apprécient notamment pour la chasse.

Madame MARTINAT, Monsieur SAUNIER et leurs enfants dont le petit dernier, Antonin qui a 8 ans, habitent depuis cet été au n°5 de la route de Tannay, après de nombreux mois de travaux dans la maison de l'ancien domaine Baumas.

Bienvenue également à la nouvelle famille recomposée autour de François THEVENIAUD, sa compagne Laëtitia, conseillère en immobilier, et ses enfants : Hugo, 18 ans passionné de tatouages, Malory, 12 ans scolarisée en classe de 5^{ème} au collège Fénelon à Nevers, qui aime la gymnastique et Louis, 6 ans en classe de CP à Cercy la Tour.

Nous vous adressons nos sincères félicitations et la bienvenue dans notre commune!



Mairie

Le secrétariat de la mairie de Montambert vous accueille les lundis et mercredis de 10h à 12h et le jeudi de 14h à 17h.

La nouvelle adresse postale de la mairie est :

7 allée des Marronniers,
58250 MONTAMBERT

Téléphone :
03 86 50 32 15

Adresse mail :
mairie-montambert@wanadoo.fr

Site internet :
www.montambert.fr

Voirie 2020

Les travaux d'investissement ont concerné cette année la route de Breux sur une partie très humide qui a nécessité la purge de la chaussée, la pose d'un géotextile, de drains, un compactage sur 17 ml, 27T de grave émulsion et du Bicouche sur 789 m² (263 m de long X 3 m de large). Le coût de ces travaux s'élève à 9 221,28 € TTC. Le reste de l'enveloppe a été utilisé pour l'achat de tuyaux en PVC afin de reblayer le fossé en face l'ancien presbytère (longueur 36 m) et l'achat de 25T de cailloux 0/31.5 primaire.

Cérémonies commémoratives

Conformément aux directives préfectorales, afin de protéger la population, les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre se sont déroulées cette année en comité restreint. Six personnes maximum pouvaient assister à chacune de ces commémorations. Madame Le Maire et cinq conseillers municipaux étaient présents.

Illuminations

Illumination féérique du bourg pour les fêtes de fin d'année.

Pour rompre avec la morosité ambiante, la municipalité a voulu apporter de la gaieté et mettre en place des illuminations pour marquer les fêtes de fin d'année. L'employé communal, avec l'aide de certains conseillers municipaux et de bénévoles, a installé des guirlandes

le long des bâtiments et dans les arbres autour de l'auberge et le long de l'allée des marronniers. Des rideaux de lumière et des projecteurs mettent en valeur les vitraux de l'église Saint Pierre qui accueille la crèche de Noël.



Sommaire

- Édito / 2020 année électoralepage 1*
- En bref! / Mairie / Bienvenue aux nouveaux arrivants! / Illuminations / État civil 2020.....page 2*
- Cérémonies commémoratives / Sondage sur l'ancienne auberge / Voirie 2020 / Chèvrerie Bauduron.....page 3*
- 50 ans / Plan de la Commune / Le Comité des Fêtes / Gîte Forestier de la Brosse Pinçon / Hommage à Pierre Muckensturm.....page 4*
- Hommage à Jean-Simon Blandin / La fête des Brandons / 100 anspage 5*
- Un verger conservatoire / Club Génération Mouvement / La Croix Blanche / Les Amis de Montambertpage 6*
- Tournée d'Alimentation Culturelle 2020 / Une nouvelle débroussailleuse / Crise sanitaire / Travaux sur l'absidiole de l'église Saint Pierre.....page 7*
- Mot du Maire / Zéro phyto au cimetière horizon 2022.....page 8*

État civil 2020

NAISSANCES:

Nous sommes heureux de présenter nos souhaits de bienvenue à Éline, née le 26 décembre 2020 et nous adressons toutes nos félicitations à ses parents : Marie PAUWELS et Quentin GIRARD.



DÉCÈS:

Nous exprimons notre sympathie et partageons la peine des familles de : COLLIN Jacqueline, Marie-Claire épouse COGNARD décédée le 10 février 2020

BECK Pascal, Robert décédé le 19 avril 2020
FLOUX Pierre décédé le 11 décembre 2020

Résultat du sondage sur l'ancienne auberge située dans le bourg

Sur 70 foyers d'habitants permanents de la commune qui ont reçu le sondage sur l'ancienne auberge, 33 ont répondu soit une participation de 47 %. Certains ont émis des avis favorables sur plusieurs possibilités. Les résultats sont repris dans le tableau récapitulatif ci-dessous :



	Proposition 1 Grand logement	Proposition 2 Salle convivialité +Petit Logement	Proposition 3 Salle Convivialité + Petit Gîte	Proposition 4 Grand gîte modulable	Pas d'avis
Nombre de voix favorables	7	8	7	9	2

Autres suggestions

- 1 : démolir
- 1 : supérette produits régionaux
- 2 : créer un musée
- 3 : revendre le bien
- 3 : créer 2 logements

Analyse et commentaires du Conseil municipal :

Le taux de participation est intéressant et tout à fait représentatif, nous remercions les personnes qui ont pris le temps de réfléchir à la problématique et de remplir le questionnaire ; concernant les 37 questionnaires non retournés : on peut en conclure qu'il n'y a pas de préférence ou que les personnes ne se sentent pas concernées par le projet.

Un grand logement : c'est une solution intéressante pour accueillir une nouvelle famille. Mais vu la grandeur de la maison, si l'on demande un loyer en proportion, ce montant pourrait s'avérer un peu élevé pour la région.

Salle convivialité et logement ou gîte :

- **Les nuisances sonores** sont le principal inconvénient invoqué.
- **Doublons avec salle des fêtes**, sinon réflexion à avoir sur le devenir de la salle des fêtes.

Gîtes : arguments invoqués et pistes de réflexions :

ARGUMENTS CONTRE :

- **Trop de gîtes sur Montambert**
« il existerait déjà plusieurs gîtes sur Montambert. » sous-entendu que c'est suffisant... En fait, depuis la fermeture du Gîte la Villa des Pins il ne reste plus que le gîte communal de la Brosse Pinçon (5 personnes).
- **Trop de frais de fonctionnement.**
- **Trop d'investissements.**

ARGUMENTS POUR :

- **Gîte modulable** Intéressant car il n'existe pas d'hébergement de ce type, demande forte.

(Constat : il n'y a plus d'hôtel, il existe de nombreuses chambre d'hôtes mais éparpillées sur le secteur, de nombreux gîtes à capacités réduites et lorsque les familles souhaitent se réunir et recherchent des hébergements avec suffisamment de chambres se retrouvent obligées de louer plusieurs gîtes).

- **Gîte modulable** intéressant pour hébergement de randonneurs, cyclotouristes, pêcheurs, chasseurs... (Voir l'intérêt de s'inscrire dans un projet touristique à thème(s), les aménagements en fonction de la ou des spécificités choisies, orienter la communication de façon à cibler les groupes, proposer le lieu pour stages ou ateliers divers selon les thèmes choisis...)
- **Possibilité de faire travailler l'Auberge** en proposant un service hôtelier (Petit Déj, pension, demi-pension, paniers pique-nique...)

Commentaires : le projet de gîte doit également engager une réflexion sur le fonctionnement organisationnel et financier : la gestion des 2 gîtes, les moyens à mettre en œuvre et le personnel à mobiliser...

La gestion des gîtes pourrait amener la création d'un emploi à temps partiel supplémentaire sur la commune, et/ou l'augmentation des heures pour certains salariés employés à temps partiel.

Revente du bien : Solution de facilité, n'engage aucun frais, un bénéfice pour la commune et de nouveaux arrivants si achat pour résidents permanents. Une solution à laquelle les élus ne souhaiteraient pas recourir, car il est délicat de revendre un bien reçu en don.

Création d'un Musée ou d'une supérette de produits régionaux :

- Beaucoup d'investissement, et un coût de fonctionnement à chiffrer

certainement très important pour une rentabilité à démontrer. Pour le musée, voir thème qui attirerait les visiteurs et le nombre de visiteurs potentiels à l'année

Démolition : elle s'avère impossible car, suite à la demande d'autorisation de démolition faite auprès des services de l'État, la réponse est négative.

Création de 2 logements mitoyens : même s'il est vrai que c'était une solution rentable et apportant de nouveaux habitants, cette solution est écartée de façon irrévocable par les élus pour les raisons suivantes :

- *Promiscuité, risque de problèmes de voisinage, gros aménagements extérieurs supplémentaires, sécurisation des accès aux terrains, les gens ne viennent pas à la campagne vivre avec les inconvénients d'une ville, c'est souvent un choix de tranquillité. La période de confinement va sans doute accentuer cette envie d'espace....*

Même si, la plupart du temps, tout ne se passe pas trop mal, lorsque des conflits surviennent, c'est souvent ingérable, voire violent.

Après analyse des chiffres, des commentaires et des suggestions, l'ensemble des conseillers municipaux sont favorables à l'aménagement d'un gîte modulable en conservant si possible une salle de convivialité.

Ce projet pourrait bénéficier de subventions dans le cadre du plan de relance et s'inscrire dans le projet de territoire 2021-2026 initié par le Département de la Nièvre. Toutes les possibilités de subvention seront recherchées. Afin de découvrir le fonctionnement d'un gîte de groupe, une visite du gîte de groupe de Bourbon Lancy a été organisée et il est évoqué aussi la possibilité d'avoir recours à un concours d'architecte après avoir défini les grandes lignes du projet.

Chèvrerie Bauduron

Connaissez-vous la chèvrerie Bauduron, 3, route de Briffault à Montambert ? Vous passez peut-être devant en allant à Cercy-la-Tour. Vous pouvez vous arrêter pour voir les chèvres alpines et goûter le fromage fabriqué avec leur lait d'avril à fin décembre, en agriculture biologique.

En janvier et février les chèvres se reposent avant les mises-bas en mars. Les chevreaux restent sous les mères, c'est pour cela que nous commençons la traite seulement fin mars, début avril. Venez nous rencontrer.

Pierre et Magali

Le point de vente est ouvert de 11h à 13h et de 15h à 18h30 (à partir d'avril).

Contact au 03 86 50 36 15 ou 03 86 50 34 63

www.chevreriebauduron.com



Gîte Forestier de la Brosse Pinçon

La crise sanitaire qui impacte fortement le secteur du tourisme, a eu une incidence limitée sur le gîte communal qui a été très sollicité durant les mois de juin, juillet, août et septembre par des citoyens ayant besoin de nature et d'espace. Le nombre de nuits d'occupation est de 154 pour des recettes s'élevant à 7375 €.

Le Conseil Municipal a décidé d'appliquer des tarifs préférentiels (- 20 % sur les tarifs de location en direct) pour les habitants de la commune qui louent le gîte pour accueillir de la famille ou des amis et qui réservent directement à la mairie ou auprès du régisseur, Nathalie Blanc.



TARIF LOCATION pour les HABITANTS DE MONTAMBERT EN DIRECT

Jusqu'à 5 personnes	À la semaine	À la quinzaine	Au mois
Haute saison : Juillet-août	288 €	560 €	À négocier
Moyenne saison : Vacances scolaires (toutes zones) Juin et septembre	248 €	480 €	À négocier
Basse saison	260 €	400 €	À négocier

Courts séjours

Jusqu'à	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits
5 personnes	60 €	100 €	140 €	180 €

Plan de la Commune

Pour faire suite aux opérations du nouvel adressage qui a été mis en place courant de l'année 2019, un plan de la Commune a été réalisé. Ce panneau, qui reprend les noms des différentes adresses, est agrémenté de photos de l'église, l'auberge et le gîte. Il

permet à chacun de se repérer et de s'orienter.

Merci à notre agent communal, Joël GOUSSOT ainsi qu'à Jean-Simon BLANDIN, Sébastien MATHÉ et Bruno REVENIAUD qui ont œuvré pour la pose de ce panneau à l'entrée du bourg.



Hommage à Pierre Muckensturm

Pierre MUCKENSTURM, Inspecteur d'Académie Honoraire, membre de l'Académie d'Orléans, Officier de l'Ordre National du Mérite, Commandeur des Palmes Académiques, Médaille d'or de la jeunesse et des sports, est décédé le 22 novembre 2020, à l'âge de 96 ans. Il aimait venir à Montambert dans sa maison de campagne à « la croix blanche ». Homme posé et réfléchi, il était également écrivain et l'on peut citer ses œuvres « Le civil et le religieux - Distincts et inséparables », ainsi que « Il faut apprendre à lire. Comment ? ». Il fit de nombreuses conférences sur l'histoire de l'éducation et la philosophie politique telles que « Les difficultés du français », « L'enseignement sous la révolution » et « La pédagogie de Kant ». Il savait si bien captiver son auditoire que Gérard HOCMARD, Président honoraire de l'Académie d'Orléans, écrit « Quiconque a déjà assisté à une conférence de lui s'est senti en sortant plus intelligent qu'avant ».

Homme passionné et passionnant, il retraça également l'histoire de notre village; et en 2012, il remit les insignes de Chevalier de l'ordre national du mérite à Madame Martine DE BEAUMESNIL, qui était alors Maire de la commune.

Par ces quelques lignes, nous lui rendons hommage.



Le Comité des Fêtes

Lors de l'assemblée générale du 1^{er} mars dernier, M. André PUZENAT, figure emblématique du Comité des fêtes, bénévole depuis plus de 30 ans, a fait part aux membres de l'association de son retrait du Comité des Fêtes. Afin de célébrer son départ, M. PUZENAT a offert à l'ensemble des bénévoles un repas à l'Auberge des Étangs.

Lors de cette assemblée, le bureau du comité des fêtes a été renouvelé comme suit:

Président :
Jean-Simon BLANDIN
Vice Président :
Francky GOUVERNET
Secrétaire :
Yvette REVENIAUD
Vice-Secrétaire :
Maurice BLANDIN
Trésorière :
Nathalie BLANC
Trésorière adjointe :
Patricia RAGOUT



Cette année particulière n'ayant pas permis au Comité des Fêtes d'honorer ses traditionnelles manifestations, nous espérons des jours meilleurs pour que ces rencontres puissent à nouveau avoir lieu.

Auberge des étangs

L'unique commerce de la commune a souffert des mesures de fermeture administrative imposées lors des deux confinements. Depuis le mois de novembre, la gérante Nathalie BLANC propose des plats à emporter les mercredis et les vendredis à midi, uniquement sur réservation au 03 86 50 36 27.

Des travaux ont été réalisés dans l'établissement.

CHANGEMENT DE CHAUFFAGE:

La chaudière gaz, âgée de plus de 20 ans, qui équipait l'auberge communale est devenue hors d'usage. Il fallait trouver une solution pour chauffer l'ensemble de l'auberge (salle de restaurant, cuisine, salle du bar) afin d'accueillir les clients dans de bonnes conditions et offrir un lieu de travail agréable pour la

gérante. Le Conseil municipal a opté pour l'installation d'une pompe à chaleur réversible, produisant de la chaleur en hiver et de la fraîcheur en période de canicule. Le meilleur devis fut présenté par l'entreprise Fabien Lainé de Lesme. Cette opération s'intègre parfaitement dans l'objectif de la transition écologique et permettra de réaliser des économies sur la facture énergétique.

Dépenses	Montant HT	TTC	Recettes	Montant	% du HT
Sarl Lainé Fabien Installation d'un chauffage réversible	14 194,36€	17 033,23€	Subventions DCE (Département)	3 239,00€	22.81 %
			Subventions DETR (État)	5 677,00€	40 %
			Reste à charge commune	5 278,36€	37.19 %

VOLETS ROULANTS:

Afin d'améliorer l'isolation de l'auberge, de nouveaux volets roulants ont été posés sur les fenêtres et portes de la salle de restaurant par l'entreprise Euro Alu de Decize. Le montant de ces travaux s'élève à 4100€ HT soit 4920€ TTC.



La fête des Brandons

Depuis maintenant cinq ans, le village célèbre la très ancestrale fête des Brandons qui a eu lieu cette année le vendredi 28 février.

Autrefois, les brandons étaient utilisés pour conjurer le sort, éloigner la vermine des arbres fruitiers, chasser le mauvais air des terres, détruire les taupes, les mulots et les mauvaises herbes.

Ce moment fut l'occasion pour les habitants de se retrouver auprès d'un grand feu de joie, préparé et allumé par les conseillers municipaux pour ensuite partager un repas proposé par Nathalie, gérante de l'Auberge des Étangs. Plus de 80 personnes étaient présentes pour déguster ce succulent repas.

En 2021, la fête des Brandons devrait avoir lieu le 19 février, mais à l'heure où nous publions ce bulletin, il semble peu probable qu'elle puisse être organisée.

D'ailleurs, en raison des circonstances sanitaires, nous ne savons pas quand nous pourrions reprendre l'organisation de festivités, c'est pourquoi, cette année nous ne publions pas de calendrier des manifestations.

100 ans

Le 14 novembre 1920 fut inaugurée la plaque commémorative en hommage aux disparus de la guerre de 1914-1918. Elle se situe à l'intérieur de l'église et est ornée de palmes. Elle porte la mention « *Hommage de la paroisse de Montambert à ses enfants victimes de la guerre de 1914-1918* ». Une seconde plaque sera apposée sur le mur de la mairie en 1929. Sur ces plaques figurent le nom de 31 hommes morts pour la France, ce qui représente plus de 18,13 % de la population masculine de l'époque. Montambert fut une des communes de la Nièvre les plus durement touchées.

Cette guerre devait être la « der des der », l'histoire en a décidé autrement.



Poème

Les Soignants

Inspiré du poème de José MARIA de Hérédia « les Conquérants »

Modifié par Jean Jacques PERROT (pour l'engagement des soignants en lutte contre la covid 19)

*Comme un groupe de soignants, dans un cercle infernal
Epuisé de combattre une mort trop certaine
De Paris, de Colmar, infirmiers, cliniciennes
Partaient sûrs de leurs forces pour combattre le mal
Ils allaient affronter un virus en métal
Qu'en ces temps on vit naître en des contrées lointaines
Et le voile de la nuit n'apaisait pas leurs peines
À l'approche du tunnel et d'un vaste dédale.
Chaque soir, confortés par des bravos magiques
Le bleu terne de leurs blouses et leurs masques atypiques
Habillaient leurs silhouettes d'une armure de guerrier
Ou, penchés sur le lit d'un patient qui sommeille
Ils attendaient venir ce vrai souffle espéré
Du fond de la tempête, quand la vie se réveille.*

Hommage rendu à Jean-Simon Blandin maire adjoint pendant 43 ans

Quelques jours avant la fin de la mandature, en mars 2020, la maire et les adjoints Jean Simon BLANDIN et Sébastien MATHÉ ont offert un repas aux élus et leurs conjoints à l'auberge des étangs à Montambert afin de les remercier du travail accompli durant ces 6 dernières années et plus pour certains.

À cette occasion, un hommage a été rendu au 1^{er} adjoint: Jean Simon BLANDIN élu au conseil municipal depuis 1977, et qui a choisi de se retirer de la vie publique après 7 mandats de maire adjoint de la commune de Montambert. Il a reçu la médaille d'or d'honneur départementale et communale, pour ses 35 ans au



service de la commune, lors d'une cérémonie le 29 juillet 2012, organisée par la précédente maire, Martine DE BEAUMESNIL.

Il a effectué 15 ans au poste de 2^{ème} adjoint et 28 ans en tant que 1^{er} adjoint, soit un total de 43 années au service de la population de la commune de Montambert. Après avoir retracé ce parcours exemplaire et son dévouement indéfectible, Madame le maire a donné la parole à Jean-Jacques PERROT, conseiller municipal durant 25 années, également chaleureusement remercié pour son investissement et en particulier ses écrits toujours émouvants, comme le fut son discours en hommage au 1^{er} adjoint.

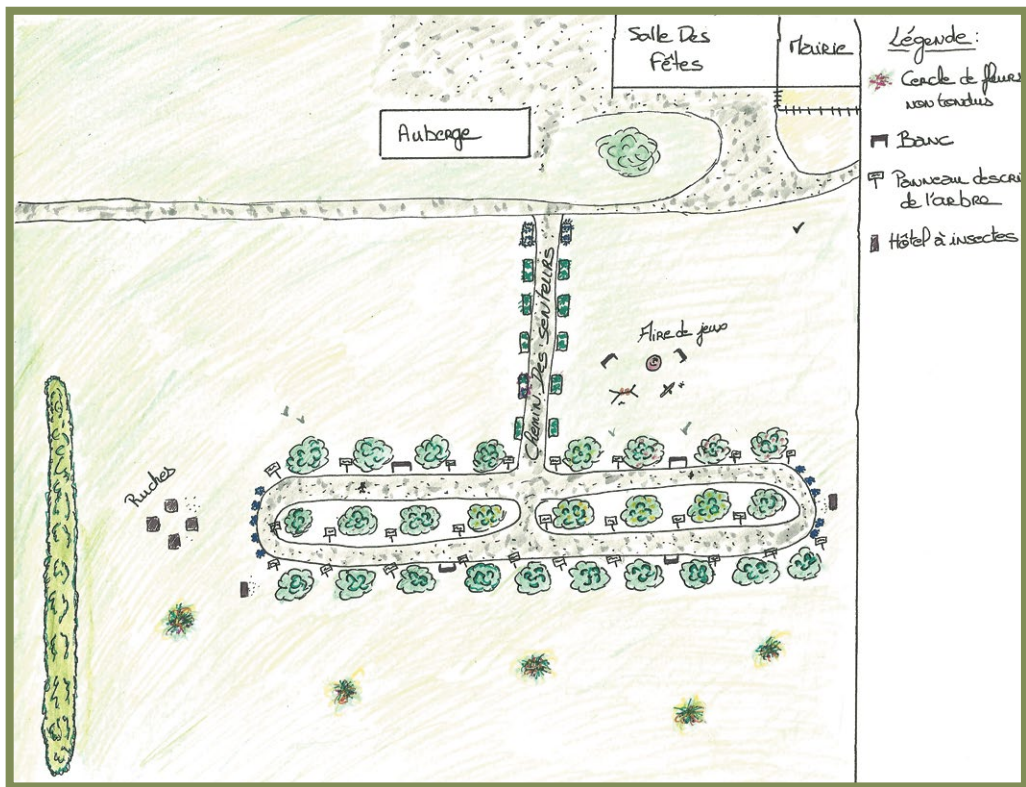
Cet hommage fut l'occasion de mettre un coup de projecteur sur tous ceux qui se dévouent, qui donnent de leur temps et de leur énergie à la collectivité.

Un verger conservatoire

La Commune a participé à l'opération « 1000 arbres pour la Nièvre » portée par le Conseil Départemental. En effet, à l'heure de la déforestation dans le monde, la Nièvre et même dans notre Commune,

nous avons souhaité candidater afin d'agir pour la préservation de la biodiversité. Après avoir élaboré un dossier, qui contenait une description de la Commune, l'historique du premier verger implanté en 2001 et un

projet d'ensemble pour l'aménagement du terrain, la candidature de Montambert a été retenue. 20 arbres fruitiers ont donc été plantés dans le bas du pré derrière l'auberge des étangs, le samedi 5 décembre. Nous remercions les personnes qui ont participé à cette mise en place.



Ce verger, qui complète les arbres qui ont résisté aux années, est composé de :

- 4 poiriers (beurré gris, beurré hardy, général leclerc, précoce du hennin)
- 8 pommiers (2-reine des reinettes, boskoop rouge, calville des vergers, cox orange pippins, jacques lebel, reine de landegem, kaize wilhem)
- 4 cerisiers (bigarreau burlat, bigarreau van, bigarreau reverchon, bigarreau cœur-de-pigeon)
- 4 pruniers (reine-claude dorée, reine-claude de bavay, mirabelle de nancy, quetsche d'alsace)



Pour augmenter la diversité animale et végétale, nous envisageons l'aménagement du terrain en y installant, pourquoi pas, des hôtels à insectes, indispensables pour la pollinisation des arbres fruitiers,

ainsi que des ruches à abeilles pour y produire du miel de Montambert.

L'accès au verger pourrait se faire grâce à un sentier, accessible aux personnes à mobilité réduite, le long duquel serait planter des plantes aromatiques (lavande, menthe, basilic, romarin...), ainsi que des arbustes à fruits (cassissiers, groseilliers, framboisiers...). Ce parcours pourrait être « le sentier des senteurs ».

Des bancs, ainsi que des jeux pour enfants pourraient être installés (en remplacement de ceux usés par le temps).

Notre souhait est que cet espace devienne un lieu de promenade en famille ou entre amis.

Les Amis de Montambert

Les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) n'étant pas obligatoires sur les communes de moins de 1500 habitants (loi NOTRe du 7 août 2015), l'association Les Amis de Montambert a été créée afin de poursuivre les actions engagées envers la population.

L'association organise donc des manifestations dans le but de récolter des fonds pour offrir aux enfants de la commune, âgés de moins de 12 ans, des jouets et, pour les résidents âgés de plus de 65 ans, des colis de Noël.

Malheureusement, au vu du contexte actuel, seul le concours de belote annuel a pu avoir lieu le 8 mars dernier. Ci-contre la photo des gagnants, Guy Souvigny de Savigny Poil Fol et Denis Bruandet de Montaron, entourés du président des amis de Montambert : René Colette.

Félicitations aux locaux Montambertois (Isabelle et Cyril) qui n'ont pas démerité et se classent 3^{ème} du concours avec 4458 points.



Les rassemblements étant interdits, le second concours de belote prévu en octobre ainsi que la fête de Noël des enfants et l'accueil des nouveaux arrivants n'a pas pu avoir lieu comme à l'accoutumée. Pour aider aux préparatifs de Noël, des chèques cadeaux ont été distribués aux 16 enfants de 0 à 12 ans et aux 38 personnes âgées de plus de 65 ans de la commune. Trois anciens habitants, résidents désormais en Ehpad, ont pour leur part reçu une boîte de chocolats. Nous croyons en des jours meilleurs pour que les manifestations des Amis de Montambert puissent de nouveau s'organiser.

50 ans

En 1970, notre commune change de nom. Par décret royal, en 1827, les communes de Montambert et de Tannay-sur-Loire se réunissent et forment une seule commune qui prend le nom de Montambert-Tannay. Notre commune s'appellera donc Montambert-Tannay jusqu'à la publication, au Journal Officiel du 12 avril 1970, d'un décret du 9 avril 1970 qui autorise le changement de nom pour devenir celui de Montambert. Pour la petite anecdote, le décret comporte une erreur puisqu'il est mentionné « canton de Tours, arrondissement de Château-Chinon, département de la Nièvre » et non pas « canton de Fours ».

Club Génération Mouvement

Les adhérents du club de l'amitié de Montambert et Saint Hilaire Fontaine se réunissaient habituellement le 2^{ème} jeudi du mois à Saint Hilaire Fontaine et le 4^{ème} jeudi du mois à Montambert pour jouer aux cartes, faire de la couture ou d'autres activités. Depuis la mi-mars, le club a cessé toutes ses réunions afin de protéger ses adhérents qui font partie des personnes vulnérables. La présidente, Marie-Ange GRONNIER, prend régulièrement des nouvelles de chacun. Nous la remercions. Mais l'isolement engendre un sentiment de solitude. Le contexte sanitaire a transformé le quotidien de nos aînés. Si vous souhaitez leur apporter un peu de soutien et d'écoute, n'hésitez pas également à les contacter par téléphone.

Tournée d'Alimentation Culturelle 2020



La commune a bénéficié de 2 passages de la tournée d'alimentation culturelle 2020 rebaptisée « un été qui vaut le détour ! » en respectant les gestes barrières. Malgré la crise sanitaire, la camionnette rouge et jaune du Conseil Départemental s'est arrêtée dimanche 19 juillet dans la cour de l'auberge des Étangs de Montambert. La surprise culturelle du jour fut : La Cie Fouic Théâtre (basée à Lanty) qui a

proposé un large extrait de son spectacle « Ma Virtuelle » : Une pièce qui interroge sur la relation de l'humain à l'écran et sur le pouvoir fascinant de l'image. Félix (joué par Jean Christophe DOLLÉ) un célibataire endurci, tombe amoureux de Hélène (Clotilde MORGIEVE) la présentatrice du journal télévisé. Une remarquable prestation scénique et technique appréciée de tous les spectateurs.

Pour le second rendez-vous, le jeudi 27 août 2020, ce sont 7 musiciens professionnels et amateurs du groupe East Rouy's band de Rouy qui ont offert un concert composé de morceaux divers et variés allant de Deep Purple à Rocky en passant par des musiques des pays de l'Est.



Nous remercions Sylvie KOMAKOFF, l'animatrice épicière culturelle et espérons revoir la camionnette rouge et jaune à Montambert, l'an prochain.

Projets 2021

Travaux sur l'absidiole de l'église Saint Pierre

La toiture de l'absidiole Nord-Est de l'église Saint Pierre est en très mauvais état. Des infiltrations d'humidité sont visibles à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur. Il est urgent de procéder à des travaux d'entretien et de réfection de cette toiture. Une demande de subvention est adressée à la DRAC de Bourgogne Franche-Comté. Par ailleurs, pour éviter la dégradation et les infiltrations sur le toit de l'église, il sera nécessaire de prévoir des travaux de nettoyage et de démoussage.

Le clocher et les cloches de l'église souffrent également des affres du temps et de la présence d'animaux tels que les pigeons, des travaux d'entretien seront à prévoir.



La Croix Blanche

Installée à l'intersection des routes départementales 139 et 30, au carrefour qui porte son nom, la Croix Blanche, nécessitait des travaux de remise en état. L'agent communal et des

élus sont intervenus pour une restauration complète de la croix en bois et de son support. Depuis quelques semaines, elle a retrouvé son emplacement et trône fièrement sur ce carrefour.



Crise sanitaire

Cette année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la propagation du virus de la Covid-19. Notre pays s'est trouvé plongé dans un premier confinement le 17 mars, suivi, après quelques mois de semi-liberté, d'un deuxième confinement le 29 octobre et d'un couvre-feu pour la fin de l'année.

Nous tenons à remercier Mme Éliane LAMOURET, qui a confectionné des masques en tissu pour nos employés municipaux et quelques habitants de la commune à une période où il était impossible de s'en procurer dans le commerce. Cette action généreuse leur a permis de reprendre

rapidement le travail, tout en préservant leur santé.

D'autres actions ont été mises en place, comme l'appel téléphonique aux personnes les plus isolées, la distribution de masques aux habitants et le soutien à l'auberge des étangs. Cette pandémie a également arrêté la vie associative sur la Commune et de nombreuses manifestations n'ont pu se dérouler.

Souhaitons que l'année 2021 soit plus propice aux rassemblements et aux moments de convivialité qui nous manquent tant.

Une nouvelle débroussailleuse

La débroussailleuse utilisée par l'agent communal avait 13 ans et nécessitait des réparations. Le conseil municipal a décidé de renouveler l'appareil. Le devis le plus intéressant était celui du garage Pereira d'Alluy à 579 € HT soit 694,80 € TTC pour une débroussailleuse de marque Kawasaki d'une puissance de 53,2 cm³.





Mot du Maire

Nous voilà enfin au terme de cette année 2020 que l'on peut qualifier d'année exceptionnelle. Exceptionnelle par la pandémie mondiale de Coronavirus, exceptionnelle par les mesures de confinement et de couvre-feu qui ont engendrées et engendreront demain encore, des désastres économiques et humains. Exceptionnelle, pour les cultivateurs qui ont réalisé des rendements historiquement faibles sur la plupart des cultures. Exceptionnelle également pour l'installation du nouveau conseil, 10 semaines après les élections municipales.

Dans ce monde complexe, nous devons évoluer pour mieux faire face aux urgences et aux défis sociétaux de demain. L'Homme a



toujours su s'adapter, c'est ce qui fait qu'il est toujours en vie aujourd'hui. Cette crise a mis en avant nos facultés d'adaptation : nouvelle organisation du travail, généralisation du télétravail, utilisation de nouveaux outils de communication à

distance, mesures d'hygiène et protocoles sanitaires qui obligent parfois à repenser entièrement la façon de travailler.

Notre prochain défi sera de pérenniser ce que nous avons mis en place pour être au plus près de chacun d'entre vous dans cette période difficile pour apporter notre accompagnement et notre soutien. Nous avons tous pris conscience que notre commune offre une qualité de vie remarquable et qu'il dépend de chacun de nous de la préserver.

Je veux souligner l'engagement des employés municipaux et des élus qui, par leur réactivité et leur sens du devoir, ont contribué au maintien de l'essentiel de notre mission de service public.

Avec l'arrivée des vaccins et leur déploiement dans les mois qui viennent, nous sommes en droit d'espérer une sortie de crise prochaine. Nous espérons reprendre une vie sociale où la convivialité retrouvera toute sa place pour combattre la morosité ambiante.

Je vous présente mes vœux les plus sincères de bonne santé, de bonheur et de réussite.

Que l'année 2021 soit une année d'espérance et que chacun puisse à nouveau croire au meilleur.



Marie-Christine Roy

« Le Bonheur est un état d'esprit. Il s'agit de la façon dont vous regarder les choses. »
Citation de Walt Disney



MARIE CHRISTINE ROY, MAIRE DE MONTAMBERT ET L'ENSEMBLE DE SON CONSEIL MUNICIPAL VOUS ADRESSENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR 2021.

Zéro phyto au cimetière horizon 2022

La Loi n° 2014-110 du 6 février 2014, modifiée, dite Loi Labbé, vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. À compter du 1^{er} juillet 2022, l'utilisation de produits phytosanitaires, dans les cimetières, sera interdite.

Nous devons donc réfléchir, dès maintenant, à des méthodes de substitution pour l'entretien de notre cimetière communal.

Le zéro phyto doit se traduire par la mise en place d'actions allant de la conception écologique des espaces à la gestion différenciée, par le développement de solutions alternatives.

Plusieurs possibilités s'offrent à la Commune :

- végétalisation en choisissant des espèces pouvant faire office de couvre-sol et ainsi économiser l'entretien,
- remplacer le sable et les graviers par un engazonnement des allées principales,
- traiter les inter-tombes, l'arrière des sépultures ainsi que les bordures des allées d'une manière différente pour réduire la pousse des mauvaises herbes.

Les aménagements de l'espace doivent faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite, mais également des véhicules funéraires et des engins des marbriers.

Le désherbage pourra être manuel, thermique, ou de toute autre façon écologique.

Quelle que soit la méthode qui sera mise en œuvre pour arriver à l'échéance du zéro phyto dans notre cimetière communal, nous veillerons à préserver ce lieu de mémoire avec son aspect affectif et symbolique.

